

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

La Prison d'Etat de São Paulo compte quelque 1.000 prisonniers politiques. Le 5 mai 1974, un gardien était tué par un prisonnier, lequel était tué à son tour à coups de barre de fer par les gardiens. "Acte de désespoir" résultant des conditions dégradantes de vie et de la mort de plusieurs prisonniers, déclarent 42 d'entre eux dans une lettre du 10 septembre 1974 adressée au Juge d'Application des peines. Ils ont déclenché une grève de la faim depuis le 23 octobre 1974.

(Note DIAL - 06/12/74)

LETTRE OUVERTE A L'OPINION PUBLIQUE

(L'original de cette lettre ouverte a été adressé aux autorités militaires de la 2e Cour de Justice Militaire de São Paulo, au juge d'application des peines des Pénitenciers de l'Etat, au DIPE, au Conseil Fédéral des Etablissements Pénitentiaires et autres autorités pénitentiaires.)

Voici aujourd'hui cent cinq jours que nous avons été jetés dans cette infâme prison. Nous avons été transférés sans motif valable de la Maison d'Arrêt de São Paulo à la Prison d'Etat de São Paulo. Nous sommes restés près de deux ans à la Maison d'Arrêt sous un régime qui, bien que non conforme à notre condition de prisonniers politiques, était cependant caractérisé par un minimum de respect de notre dignité humaine, ce qui a très certainement contribué à éviter l'apparition de problèmes majeurs durant toute cette période.

Transférés à la Prison d'Etat entre les 11 et 16 juillet derniers, nous avons été soumis à toutes sortes d'humiliations et de provocations plus dégradantes que toutes celles subies par les prisonniers politiques - sous garde judiciaire, précisons-le - au cours des cinq dernières années. En plus des menaces et injures permanentes, nous avons - aussi incroyable que cela paraisse à certains - été victimes de la morsure du froid et d'un manque d'alimentation.

A la suite de démarches faites par nos familles inquiètes de cette situation avilissante, le Juge rapporteur de la 2e Chambre de la 2e Cour de Justice Militaire de São Paulo faisait parvenir au Juge d'Application des Peines des Pénitenciers de l'Etat un protocole rédigé en des termes qui équivalent à une irréfutable dénonciation des faits. Le Juge rapporteur rappelait à ladite autorité que la Loi sur la Sécurité Nationale - dont le caractère draconien est connu de tous - reconnaît, à l'article 76, le droit pour les prisonniers de purger leur peine sous un régime exempt de toute rigueur pénitentiaire. Mais aucune modification n'a été apportée à notre régime.

Nous avons alors commencé des démarches difficiles en utilisant tous les moyens à notre disposition pour tenter de mettre fin à la situation intolérable qui nous était faite ici.

Le 30 juillet nous avons envoyé une pétition à la direction de la prison pour demander l'adoption de mesures urgentes. La seule réponse a été le silence.

Quelques jours plus tard, le 5 août, le directeur de la prison a fait savoir au Juge rapporteur de la 2e Chambre de la 2e Cour de Justice Militaire de São Paulo, qu'il était, selon ses propres termes, définitivement opposé à l'introduction dans son établissement d'un autre régime pénitentiaire qui modifierait le système moyenâgeux en vigueur ici. Il a affirmé de façon répétée qu'il démissionnerait de sa charge si des démarches continuaient en ce sens. Cela signifie que se dressait devant nous un obstacle infranchissable, celui de l'obstination et de la toute-puissance d'un directeur refusant de se plier à une prescription légale dont on lui faisait rappel. Il était clair, à partir de ce moment, que la seule possibilité d'en finir avec de tels abus consistait dans notre transfert immédiat à un autre pénitencier.

Nous avons anxieusement continué nos efforts. Comme rien de nouveau ne se produisait et que notre situation s'aggravait nettement, le 28 août puis le 10 septembre nous nous sommes adressés au Juge d'Application des Peines des Pénitenciers de l'Etat pour lui demander d'intervenir et de mettre fin à cette illégalité évidente. De nouveau, la seule réponse a été le silence.

Nous avons insisté. Le 19 septembre, nous avons envoyé une pétition aux autorités militaires dans laquelle nous faisons part de la gravité d'une situation inhumaine qui, à cette date, restait sans solution depuis soixante-dix jours; nous demandons que le problème soit réglé de façon urgente et sérieuse, étant donné que le climat de tension entre nous et entre nos familles arrivait à son paroxysme.

Comme rien ne se produisait, nous nous sommes adressés une nouvelle fois, le 30 septembre, aux mêmes Juges rapporteurs et nous leur avons fait savoir qu'il nous était impossible de continuer à vivre plus longtemps dans de telles conditions avilissantes. A cette dernière occasion, nous avons exposé en détail la liste des promesses en l'air et des mesures différées tout au long de ces soixante derniers jours. Nous avons également protesté contre les démarches faites par le Secrétaire d'Etat à la Sûreté de São Paulo, dans le but évident de rendre définitive notre présence dans cette prison sinistre. Démarches dont le point culminant a été sa volonté formelle d'affecter le Foyer des Sortis de Prison aux quelques membres de l'Escadron de la Mort temporairement arrêtés, alors que les autorités militaires s'étaient engagées formellement et à plusieurs reprises à nous transférer dans cet établissement, au point de fixer la date de notre transfert au 20 septembre et de procéder au déplacement des prisonniers de droit commun qui s'y trouvaient conjointement avec une prisonnière politique. Malgré l'opinion contraire du Juge d'Application des Peines, le Secrétaire d'Etat à la Sûreté semble, dans une visible démonstration de force, avoir imposé son point de vue.

En dépit de toutes les promesses faites, tout continuait comme avant: pas de mesures concrètes. Après avoir fait marche arrière dans leur engagement de nous loger au Foyer des Sortis de Prison, les autorités militaires nous ont gratifiés de nouvelles promesses en l'air, en nous faisant littéralement revenir à la situation d'il y a cent jours et en prenant de vagues engagements que personne ne peut nous garantir comme étant plus valables que ceux signés et contresignés précédemment. De plus, on a dit, il y a quelque temps, que la prison de President Wenceslau avait été sollicitée pour assurer le logement de quelques prisonniers politiques. Nous avons déjà dit maintes fois que la séparation de prisonniers politiques en petits groupes est le premier pas vers l'imposition de conditions dégradantes de détention, en profitant de la relative faiblesse

de prisonniers en nombre restreint. Cela représente également pour les prisonniers politiques un réel danger de mort avec lequel nous ne saurions transiger, comme le montre amplement l'exemple, parmi bien d'autres, des camarades Eduardo Leite et Amaro Luis Carvalho. Etant donné l'existence possible d'intentions différentes de celles exprimées dans l'engagement formel pris devant nos avocats et nos familles, ne serait-ce pas le signe que les promesses non tenues par la suite n'avaient aucune portée pratique?

Mais en même temps que nous avisions les autorités militaires de l'impossibilité d'ajourner notre transfert de cette prison au Foyer des Sortis de Prison - conformément aux engagements verbaux donnés à nos familles et aux avocats, l'escalade des insultes et des vexations dont nous avons été victimes durant cent jours prenait des proportions alarmantes. Manifestement excédée par notre séjour prolongé et encombrant dans cette prison où son arbitraire n'avait jamais été contesté auparavant, la direction de la prison mettait alors en exécution un plan machiavélique pour une solution rapide du problème. En effet, le 30 septembre, l'un de nous a été victime d'une agression physique, lâchement commise par un gardien. Malgré nos vives protestations, et aussi incroyable que cela paraisse, le prisonnier politique attaqué a été puni de dix jours de cellule. C'était la manière imaginée par la direction: provoquer une situation aux conséquences imprévisibles et accélérer ainsi notre transfert, quel qu'en soit le prix. Comme nous étions solidaires du prisonnier politique, puni de façon absurde, arbitraire et illégale, la direction en a profité pour aggraver la situation: sur la base d'un Règlement Interne qui non seulement n'est pas connu dans ses détails pratiques mais aussi viole nos droits de prisonniers politiques, tous les prisonniers politiques se sont vus consigner pour vingt jours, période durant laquelle les visites étaient interdites et les promenades complètement supprimées. Par ces mesures, la conduite du gardien agresseur était "légitimée" et un précédent ouvert dans le sens d'une ressemblance de la Prison d'Etat avec les organismes policiers et militaires que nous avons connus durant les premiers mois de notre détention, avec des tortures constantes et avec la circonstance aggravante que nous sommes tous sous garde judiciaire.

Nous avons exploré toutes les possibilités, mais la situation a continué à se détériorer. Tout au long de ces cent jours, nos familles aussi ont fourni des efforts douloureux pour obtenir notre transfert en dehors de la Prison d'Etat, où ils subissent à chaque visite des humiliations et des offenses en raison de mesures arbitraires et injurieuses. Elles ont fait d'innombrables démarches auprès des autorités militaires de São Paulo, de la Justice d'Application des Peines des Pénitenciers de l'Etat de São Paulo, et, au prix d'un voyage à Brasilia, auprès du Conseil Fédéral des Prisons. Durant toute cette période, elles n'ont reçu que des promesses qui se sont toutes, par la suite, révélées sans conséquence. Ces jours-ci, au cours d'entretiens avec nos familles, nous avons clairement perçu leur désespoir et leur désillusion.

De leur côté, nos avocats n'ont pas obtenu de meilleurs résultats. Au début, on leur a fait des promesses prudentes. Mais celles-ci se sont révélées plus tard également fausses.

Tout cela n'a donc servi à rien. A la bonne volonté de nos familles et de nos avocats on a répondu par des flatteries. A notre patience sans borne on a répondu par des délais sans cesse reportés. Toutes les portes nous ont été fermées. Mis au pied du mur par l'incroyable punition à laquelle nous avons été condamnés pendant vingt longs jours, nous avons

attendu, dans le mutisme le plus total, que la direction de la prison revienne sur sa décision de sa propre initiative et en reconnaissant l'absurdité de la mesure. Aucun geste en ce sens n'a été posé. C'est alors qu'le 18 octobre, nous avons tenté un dernier effort pour demander l'annulation immédiate de la punition, en déclarant qu'elle était cause de l'évolution dangereuse de la situation. Pendant cinq jours, dans un isolement infâme, nous avons attendu, calmement mais très attentivement, que soit annulée cette punition absurde et illégale, en allant jusqu'aux limites extrêmes d'une patience de plusieurs mois, depuis que les autorités militaires nous ont officiellement donné l'assurance de notre transfert dans une prison compatible avec notre condition de prisonniers politiques. La fixation d'une date sûre et proche pour notre transfert est sans doute la seule mesure capable de mettre un frein au comportement absurde d'une Direction arbitraire et toute-puissante; celle-ci est non seulement prête à fouler aux pieds les dispositions légales qui s'opposent à ses agissements mais aussi complice de nombreux assassinats de prisonniers et d'autres crimes perpétrés ici et dénoncés dans des pétitions antérieures. Et cela, d'autant plus si nous rappelons que le directeur de la prison, M. Luis Gonzaga Santos Barbosa, a participé personnellement, quand il était commissaire de police au DEOPS de São Paulo, aux faits qui ont conduit à l'assassinat, en 1970, du prisonnier politique Eduardo Leite par l'Esadron de la Mort, dont le siège se trouve dans cet organisme répressif.

En sachant que la punition qui nous est appliquée pour couvrir l'agression d'un gardien ouvre la voie à la répétition de tels faits, et en voyant avec anxiété les risques réels et sérieux que nous courons dès maintenant dans notre intégrité physique, nous n'avons plus d'autre issue que de faire appel au seul recours qui nous reste. Ultime recours destiné à attirer l'attention des responsables de la situation sur la nécessité de mettre immédiatement fin aux violences incroyables que nous subissons.

C'est pourquoi, à partir de zéro heure d'aujourd'hui, nous cessons volontairement de nous alimenter. Par ce geste extrême, nous voulons mettre immédiatement un terme à l'absurde punition qui nous touche; nous voulons également obtenir l'assurance que nous ne serons plus frappés ni punis en vertu d'un Règlement Interne despotique qui attente à nos droits légitimes de prisonniers politiques et surtout à notre condition d'êtres humains. En agissant ainsi, nous cherchons en dernier ressort à défendre notre vie contre la violence et l'arbitraire de la direction de cette prison. Nous mettons notre vie en jeu pour la défense de notre intégrité physique. Il n'y a pas là de paradoxe. Bien souvent, mettre sa vie en jeu est le seul moyen efficace de la défendre.

Nous savons bien que notre problème - celui du prisonnier politique au Brésil - n'aura de solution qu'avec la disparition des causes qui l'ont provoqué. Une fois encore, nous réaffirmons notre appui résolu et inébranlable à la lutte contre les actes d'exception qui caractérisent le régime instauré en avril 1964 dans notre pays. Tant que dure une situation de force, nous sommes obligés de lutter pour la préservation de nos droits de prisonniers politiques et pour la défense de notre intégrité physique. Nous en appelons à l'opinion publique du Brésil et des autres pays pour qu'elle donne son appui à la juste lutte que nous menons pour la défense de notre vie; qu'elle se joigne aux efforts de tous ceux qui luttent en faveur de la restauration et du respect des droits de l'homme dans notre pays. Dans la lutte aujourd'hui entreprise, la victoire dépend de cette union et de la protestation auprès des responsables de notre situation.

Prison d'Etat de São Paulo, le 23 octobre 1974

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés
D 194-4 06/12/74 d'indiquer la source DIAL)